



FÉDÉRATION DES
AVEUGLES
DE FRANCE

LA CITOYENNETÉ,
ÇA NOUS REGARDE !

6 rue Gager-Gabillot - 75015 PARIS
Tél. : 01 44 42 91 91 Fax : 01 44 42 91 92
www.aveuglesdefrance.org

FICHE PRÉCONISATION



Ascenseurs

Tout d'abord un rappel de la réglementation en cours. Les ascenseurs doivent répondre à la norme européenne EN 81-70 révisée en 2017.

I. Ce que nous dénonçons

Voici les pièges que vous rencontrerez le plus souvent ou du moins les points de la réglementation qui pourraient évoluer :

1) Information sonore

Problème : L'information sonore est bien souvent réglée en dessous de 35 décibels, ce qui ne la rend pas compréhensible. En outre, le haut-parleur est régulièrement positionné, au-dessus de la cabine, notamment chez Schindler. De fait, le son est inaudible et incompréhensible.

Recommandation CFPSAA : Nous recommandons un minimum de 30 décibels et que le haut-parleur soit installé en douche dans le plafond : c'est-à-dire qu'il regarde le sol de la cabine ce qui rend le son parfaitement audible et compréhensible.

2) Claviers

Problème : L'éclairage des claviers est bien souvent direct de part et d'autre de celui-ci. Ceci est terriblement éblouissant. Attention aux parois de l'ascenseur qui, elles aussi, sont malheureusement trop souvent réfléchissantes.

Recommandations CFPSAA : Les boutons devraient être fortement contrastés afin d'être vu par les personnes mal voyantes et/ou âgées, d'autant plus que les claviers situés en dessous d'1m30 sont difficilement lisibles par une personne debout. Le braille n'est pas du luxe mais attention car bien souvent celui-ci est accolé aux caractères en relief positif (relief négatif interdit) ce qui ne le rend pas facile à lire. Un espacement de 3 à 4 mm minimum entre les deux caractères est nécessaire. Toujours placer le braille sur les boutons voir à proximité immédiate mais jamais entre ceux-ci afin qu'il n'y ait pas de confusion d'étage. Les boutons d'alarme et d'ouverture des portes doivent être clairement identifiables. Enfin, nous préférons des parois mates qui absorbent la lumière.



Figure 1 Clavier correctement équipé

Concernant la position du clavier de commande, il est bon de garder la même configuration tout le temps, à savoir :

- Si le bouton d'appel sur le palier, se trouve à droite de l'entrée de l'ascenseur, le clavier de commande à l'intérieur se trouvera également à droite, au centre de la paroi, à une hauteur d'un mètre vingt du sol.

3) Porte

Problème : Le gong d'ouverture des portes n'est pas toujours présent et pourtant, il sert de repère auditif. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il y a une batterie d'ascenseurs.

4) Bouton d'appel

Recommandation CFPSAA : Si le bouton d'appel est situé en façade, à droite de la cabine par exemple, alors il faut faire en sorte que le clavier soit à droite lui aussi. En effet, autrement la personne aveugle le cherchera. Ce bouton d'appel doit être fortement contrasté (30% de contraste par rapport à la platine) et dans aucun cas, il ne doit y avoir de déclenchement par effleurement (pas de tactile donc).



Figure 2 Bouton d'appel correctement situé

II. Ce que nous approuvons

Voici ce que vous trouverez, si l'ascenseur est correctement équipé et réglementaire :

- Un bouton d'appel en relief à l'extérieur
- Un gong à l'ouverture des portes uniquement pour les batteries d'ascenseur
- Un clavier à touches non sensibles avec des chiffres noirs en relief et du braille
- Le bouton du rez-de-chaussée dépasse de la platine pour un repérage immédiat
- L'ensemble des boutons sont mis en évidence par un contraste visuel
- La synthèse vocale annonce les étages à l'ouverture et à la fermeture des portes et le sens dans lequel se déplace l'ascenseur
- Le haut-parleur est parfaitement audible et compréhensible
- Le détecteur laser par rideau infrarouge se fait sur toute la hauteur de la porte et il est capable de détecter le passage d'un chien guide
- L'éclairage est renforcé sans pour autant éblouir (100 lux en cabine au niveau des sols)
- Un miroir et une barre d'appuie sont présents en cabine

Enfin, pour ce qui est de la sécurité, il est nécessaire de prévoir une étiquette braille et gros caractère donnant le numéro d'urgence et la référence de la cabine.

Thierry JAMMES
Expert accessibilité
MAIL : access@cfpsaa.fr